



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine

### Procuration(s) :

Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LAMBERT Pascale

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

### **2023-85 : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2024.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 297 065,46 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 74 266,37 € ( 25% x 297 065,46 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Chapître	Libellé	Pour mémoire Budget primitif 2023	Ouverture de crédits en 2024
20	Immobilisations corporelles	46 500,00 €	11 625,00 €
21	Immobilisations en cours	250 565,46 €	62 641,37 €
Total		297 065,46 €	74 266,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

